



ESJ Social Sciences

Les mécanismes d'exécution des projets de développement durable en Côte d'ivoire

Kouassi Koffi Bertin, Docteur en Sociologie
Adon Kouadio Patrick, Professeur Titulaire de Sociologie
Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'ivoire

[Doi:10.19044/esj.2021.v17n1p220](https://doi.org/10.19044/esj.2021.v17n1p220)

Submitted: 26 August 2019
Accepted: 22 January 2021
Published: 31 January 2021

Copyright 2021 Author(s)
Under Creative Commons BY-NC-ND
4.0 OPEN ACCESS

Cite As:

Kouassi K.B. & Adon K.P. (2021). *Les mécanismes d'exécution des projets de développement durable en Côte d'ivoire*. European Scientific Journal, ESJ, 17(1), 220.

<https://doi.org/10.19044/esj.2021.v17n1p220>

Résumé

Cet article vise à analyser les mécanismes de réussite et de rupture d'avec les pratiques non viables, de la mise en œuvre des projets de développement durable dans la ville d'Abidjan. Il s'agit de mécanismes sociaux dont le rôle dans les projets s'accroît avec la vision globale du grand Abidjan. Ensemble de stratégies et de moyens de contournement, ces mécanismes sont souvent inefficaces et inadaptés pour affronter les résistances sociales face au développement durable. En lieu et place des mécanismes institutionnels dans les actions publiques, ont été élaborés des mécanismes sociaux et d'arrangement entre les opérateurs économiques et les agents publics chargés de mettre en œuvre le développement durable. Cette situation freine les initiatives des villes durables en Côte d'Ivoire.

Mots clé : Mécanismes sociaux, développement durable, exécution de projets, Abidjan

Enforcement Mechanisms for Sustainable Development Projects in Côte d'Ivoire

Kouassi Koffi Bertin, Docteur en Sociologie
Adon Kouadio Patrick, Professeur Titulaire de Sociologie
Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

Abstract

This article aims at analysing the mechanisms of success and break with unsustainable practices in the implementation of sustainable development projects in the city of Abidjan. These are social mechanisms whose role in the projects grows with the global vision of Abidjan. As a set of strategies and means of circumvention, these mechanisms are often ineffective and unsuitable for dealing with social resistance to sustainable development. Instead of institutional mechanisms for public action, social mechanisms and arrangements between economic operators and public agents responsible for implementing sustainable development have been designed. This situation hampers sustainable city initiatives in Côte d'Ivoire.

Keywords: Social mechanisms, sustainable development, project implementation, Abidjan

Introduction

Les revendications des pays en développement pour un ordre économique plus équitable, a fait monter les critiques à l'égard du modèle de développement industriel du fait des impacts environnementaux provoqués par les activités économiques ayant une incidence considérable sur les ressources planétaires (Gisèle Belém, 2006). Ainsi, la Côte d'Ivoire apparaît comme le pays le plus menacé par les défis du développement durable. Le contexte ivoirien présente la même situation socio-environnementale, que de nombreux pays à faible revenu, caractérisée par les inondations, le développement des quartiers précaires, la concentration des populations dans la zone littorale urbaine et industrielle avec un taux de pauvreté croissant (CEA, 2012). Les effets des changements climatiques et la baisse de la pluviométrie sont récurrents et se manifestent (Allah K. R., et Babacar C. & Grégoire, L. J., 2015) par la disparition annuelle de près d'un tiers de treize millions d'hectares de forêts en Afrique.

Malgré l'adoption par la Côte d'Ivoire en 1994 d'un livre blanc de l'environnement mettant en évidence les principaux problèmes environnementaux et à la définition d'un plan d'action pour l'environnement en 1995, la situation environnementale ne s'est pas améliorée. C'est pourquoi

certaines acteurs non gouvernementaux du développement ont initié des mécanismes pour atteindre les objectifs du développement durable (ODD). C'est pour cette raison également que le développement durable est perçu comme une table où se développent des mécanismes politiques, institutionnels et personnels. Ainsi, les acteurs (l'Etat, les collectivités locales, les opérateurs économiques et les populations) se rencontrent pour prendre des engagements, et se partager le même champ d'intérêts de développement.

La préservation de l'environnement, les objectifs de croissance économique et le développement économique local dans ce contexte relève des acteurs communaux, qui œuvrent pour le bien-être de leurs populations conformément aux objectifs du développement durable (ODD). Ainsi, devant la complexité de multiples enjeux, l'usage des mécanismes comme levier d'action s'impose aux acteurs pour réussir à engager les communes de la ville d'Abidjan dans la dynamique des villes durables. Un mécanisme social est un ensemble de combinaisons non institutionnelles mobilisées et construits, concrets et observables qui permettent de suivre des procédures, des actions et des engagements pour mettre en œuvre des projets de développement durable. Quelles sont les mécanismes utilisés par les communes de la ville d'Abidjan pour faire exécuter leurs projets de développement durable ou pour rendre la ville d'Abidjan plus durable ? Ces mécanismes contribuent-ils à mettre en œuvre des projets de villes durables par les communes de la ville d'Abidjan ?

I. Methodologie de l'étude

1. Les communes de l'étude

L'investigation a eu lieu essentiellement dans quatre communes : d'abord dans la commune d'Adjamé MACACI (SODECI) et Williams ville ; ensuite dans la commune de Cocody (Blockhaus et Anono) ; aussi dans la commune de Port-Bouët (au centre pilote et au bord de la mer) ; puis à Yopougon (à la zone industrielle). Le choix de ces zones communales a été motivé par les considérations suivantes.

D'abord, les activités industrielles et économiques se développent au détriment de l'environnement (Nyassogbo, 2011) dans ces communes urbaines où la densité des activités commerciales sur les trottoirs des rues a favorisé des déchets urbains. Par ailleurs, ces zones présentent à la fois des traits de similitudes de dégradation et sources de pollution de l'environnement. Il a été observé les mêmes types d'occupation de l'espace dans ces différentes zones même si les activités développées sont de nature différente. Ces espaces urbains sont définis comme des sites où la mise en œuvre des projets de développement durable rencontre de réelles difficultés, du fait de l'impossible construction du triptyque économie, environnement et social par les acteurs du développement qui ont des positions contradictoires. Ainsi, ce qui compte

pour les entrepreneurs, c'est comment trouver un espace pour rentabiliser leurs activités quel que soit la nature l'espace public occupé. Pour les acteurs communaux, le rôle traditionnel qui leur était dévolu n'a pas évolué au regard de la nouvelle gouvernance du développement durable. Ce qui justifie le choix des communes, c'est que le rapport du club de Rome (Meadows et al. 1972) a reconnu qu'il y a dans un contexte mondial d'interdépendances et d'interactions des différents acteurs du développement, cinq facteurs critiques (l'explosion démographique, la production alimentaire, industrialisation, l'épuisement des ressources naturelles et la pollution) du développement durable. Trois facteurs relevant principalement des pratiques de l'activité humaine sont identifiés comme éléments de la dégradation de l'environnement (Deville, 2010), une population à caractéristique jeune, une forte pression démographique sur les ressources et l'occupation de l'espace qui, de ce fait accroissent sensiblement la production des déchets urbains. Ces communes ont alors été choisies pour des raisons relevant d'un état de saturation humaine mettant en difficulté les projets de développement entrepris par les autorités communales.

Ensuite, la situation géographique a été le second critère de choix. Les communes d'Adjamé, Port-Bouët et Yopougon ont été définies comme des communes populaires et Cocody comme une commune résidentielle. Adjamé de sa position géographique, est une zone commerciale où se vendent les produits industriels. Elle est un espace d'écoulement de produits, ouvert et d'accès facile contrairement aux autres communes. Ainsi à partir du positionnement des dix communes composant la ville d'Abidjan, Port-Bouët et Yopougon présentent les mêmes caractéristiques socio-environnementales puisqu'il y a de la pollution à cause des zones industrielles. Port-Bouët représente environ 12,3% (ONU-habitat, 2012) de l'agglomération d'Abidjan. Quant à la commune de Yopougon, elle a jusqu'à aujourd'hui représenté la commune la plus peuplée d'Abidjan avec une estimation de plus d'un million habitant (INS, 2014). Cocody a été choisi parce qu'elle a été longtemps considérée comme la principale commune résidentielle de la ville d'Abidjan.

2. La collecte des données d'étude

La collecte des données a été réalisée avec des guides d'entretien concomitamment à une observation semi-directive des sites affectés par l'usage des activités humaines dans les espaces communaux de la ville d'Abidjan. Les méthodes de travail utilisées, notamment l'enquête qualitative, a permis de mener des entretiens auprès des responsables municipaux en charge d'environnement, les chargés d'étude des institutions, les responsables de petites et moyenne entreprises et les responsables d'ONG. Ces entretiens ont permis de constater que les communes d'Adjamé, Cocody, Port-Bouët et Yopougon ont été des zones urbaines polluées du fait de la densité des activités

commerciales et industrielles. Quant à la seconde méthode quantitative, un questionnaire a été administré à 150 ménages dans les différentes zones d'étude de la ville d'Abidjan. Ce qui a permis d'évaluer leur niveau de connaissance des différentes dimensions du développement durable des projets communaux initiés dans ces différentes localités.

3. Traitement et analyse des données

Les informations recueillies sur les mécanismes, développés par les acteurs du développement durable dans le contexte spécifique de la ville d'Abidjan, ont été saisies à l'aide d'un ordinateur, d'un matériel informatique Microsoft Word avec le logiciel X-Pro pour les données quantitatives. Les informations recueillies des entretiens ont été traitées à partir de l'analyse de contenu. Et les données quantitatives ont été analysées au moyen du logiciel sphinx pour apporter des réponses aux interrogations formulées sur les enjeux du développement durable, mais aussi de renforcer les informations des entretiens semi-libres. Un aspect de l'exploitation des données qualitatives a permis d'obtenir les résultats suivants.

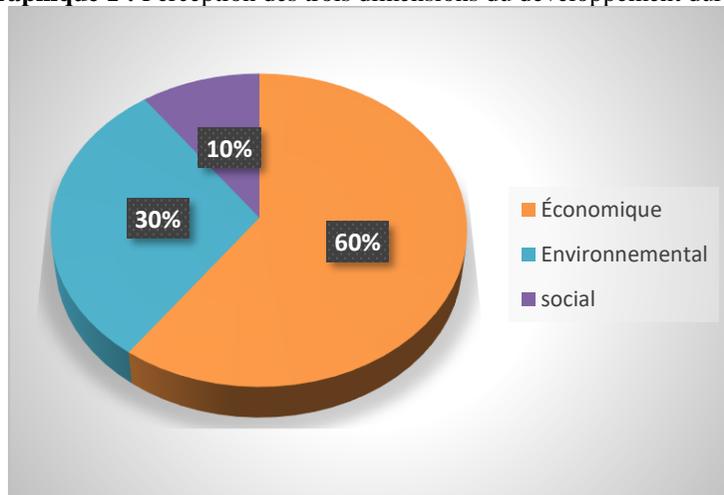
II. Resultats

Les résultats issus de l'analyse des données peuvent se présenter sous trois axes.

1. Les mécanismes des entreprises et des acteurs communaux

1.1. Les trois dimensions du développement durable

Graphique 1 : Perception des trois dimensions du développement durable



Source : données d'enquête 2018

La mise en œuvre du développement durable par les communes s'articule autour de trois dimensions économiques, environnementale et sociale. L'enquête a révélé que, dans l'échantillon étudié, 60% des actions

réalisées portent sur l'économie, 30% des acteurs ont un objectif économique sur les objectifs environnementaux et 10% ont un rapport avec la dimension sociale. Dans la majorité des cas, peu de dimensions de durabilité sont illustrées, dans les trois dimensions le résultat a été peu significatif. Ce qui permet de retenir que ces dimensions de la durabilité du développement durable ont été comme un enjeu entre les acteurs qui se sont partagés plusieurs ressources dans le champ social du développement. Conformément aux hypothèses, le modèle de croissance économique de développement durable reste dominant dans l'échantillon étudié. Ainsi, plus de 60% des activités réalisées portent sur la croissance économique et 40% seulement sur l'environnement et le social.

Toutefois il est à noter que les projets de développement durable réel n'ont été mis en œuvre que dans des cas rares. En effet, une entreprise est un entrepreneur social qui développe des activités à but lucratif. Les entreprises ont souvent été citées comme des acteurs de pollution de l'environnement. Les productions de ces dernières sont critiquées ces dernières années dans les pays du nord comme au sud. Ainsi, le développement durable a fait son entrée dans les réflexions des grandes entreprises industrielles. Or l'espace urbain de la ville d'Abidjan notamment dans les communes, représente les lieux où se produit l'activité industrielle. En effet, l'accès d'entrée aux grandes entreprises d'Abidjan, a été interdit aux agents publics des collectivités déconcentrées et des responsables communaux chargés du développement durable. Ces barrières contre ces acteurs du développement durable à l'entrée de ces entreprises de production s'est traduit par des refus de visite des mairies au sein des sites de production des entreprises.

Alors pour pouvoir assurer leur mission de développement durable envers ces entreprises, les agents communaux ont développé des stratégies de contournement qui consistent à se rattacher aux structures habilitées à mener une étude de prospection dans les entreprises. Les réponses données par deux responsables communaux (un responsable de la mairie et un responsable du district) interviewés, au sujet des entreprises qui polluent l'environnement dans leurs différentes communes, permettent de découvrir les voies de contournement : « on est allé voir les gens de CIAPOL¹ ; c'est avec eux que nous sommes partis à FILTISAC² ». Le second a dit que : « on est parti avec les gens de CIAPOL sinon quand le district va là-bas seul ils ne nous reçoivent pas ».

Ces brefs résultats issus d'entretien prouvent que l'appropriation du développement durable par certains acteurs n'est pas encore effective. Ce sont donc des relations de méfiance qui emportent sur les relations de

¹ Centre Ivoirien AntiPollution

² Filatures, Tissages, Sacs - Côte d'Ivoire (FILTISAC), est une unité de fabrication de sacs en fibre naturelle

collaborations ou de coopération pour l'exécution des projets de développement durable.

1.2. Le mécanisme développés par les agents du district d'Abidjan

Le district est une collectivité territoriale autonome qui intervient dans toutes les communes ressortissantes de la limite de son territoire propre. Dans ce contexte de développement durable, tous les acteurs communaux ont cherché à valoriser leur savoir et, à mettre en œuvre leur expérience au profit du développement durable. Le district a proposé une série d'action s'inscrivant dans cette vision de réduction des effets environnementaux des activités humaines et les dépenses dans les administrations. Ce sont des mécanismes par lesquels ont été exécutés tous les aspects des projets dans le processus du développement durable. Il s'agit aussi d'une expérience d'adaptation qui ne perçoit pas l'environnement comme un objectif mais une condition qui conduit à l'intégration des deux autres aspects relatifs aux mécanismes de développement durable. Pour le responsable en charge d'hygiène et d'environnement du district d'Abidjan, la procédure consiste à « *d'identifier d'abord les entreprises très polluantes, changer le système qui là et mettre en place un nouveau système. Ensuite, on va voir deux entreprises très polluantes, on les fait fonctionner par coco au lieu d'essence, et à la fin on essaie de voir l'écart si c'est toujours le même problème d'argent. Si on voit qu'avec le coco on dépense moins, on abandonne l'utilisation de l'essence pour consommer ce qui est moins cher* ». A ce mécanisme, le district a encore mis en place un système permettant de détecter la pollution de l'environnement dans la ville d'Abidjan. Celui-ci démontre qu'à partir des installations, un appareil peut donner des informations sur la qualité de vie. C'est le cas des agents de la SODEXAM³ installés par le district dans leur zone de couverture. « *Il y a des agents de la SODEXAM qui collectent des données pluviométriques dans chaque commune de la ville d'Abidjan. Il y a un agent dans chaque commune qui relève le niveau de pluviométrie dans la commune et le district passe pour ramasser les ordures* ». C'est un mécanisme qui est adapté au contexte d'environnement. La rupture avec le modèle traditionnel nécessite la transformation de nouvelles technologies performantes avec une conversion ou formation des acteurs qui s'appuie sur des compétences professionnelles. Cela nous permet de comprendre l'inadaptation des matériels de gestion de l'environnement face aux nouveaux défis.

³ Société D'Exploitation de développement Aéroportuaire Aéronautique Météo

2. Les mécanismes de gestion environnementale et de la salubrité urbaine

2.1. Mécanisme de gestion de l'environnement communal

La gestion environnementale a été un enjeu compétitif qui fait appel à un esprit de créativité et d'imagination pour surmonter les problèmes environnementaux. Dans la ville d'Abidjan, les efforts des communes en matière de gestion de l'environnement, notamment d'assainissement du milieu, s'est traduit par des mécanismes propres liés aux communes. Cela suppose que pour s'adapter à la situation, résoudre la question de salubrité et de nettoyage, une seule chose s'impose à eux, l'invention. Parallèlement à cette situation, certains auteurs ont développé un système de proximité avec les populations de leur commune. Il s'agit des personnes ressources qui peuvent les aider à faire écouter et à mobiliser. C'est un mécanisme qui a permis à un grand nombre de résidents des quartiers d'être informée et de s'impliquer dans les activités qui concernent les actions publiques de leurs communes. Selon les propos d'un responsable de la commune d'Adjamé, les mécanismes développés pour la gestion de l'environnement paraissent édifiants. « *Les chefs de quartiers nous aident quand il y a les grands ménages. On travaille avec les ONG. Ils ont leurs activités propres à eux. On est en train de voir comment créer les communes de salubrité au niveau de la commune* ». D'autres mécanismes ont été mis en œuvre par les agents de la commune d'Adjamé pour résister aux pratiques de la salubrité. C'est le cas de la gestion de la salubrité confiée aux entreprises privées. C'est une pratique qui consiste à confier la gestion de la salubrité à des entreprises privées sous-traitantes. En effet, face aux contraintes liées aux ressources matérielles, technologiques et financières faisant défaut à la gestion de la salubrité, différentes localités municipales ont préféré solliciter l'aide de ces entreprises. Cette approche adoptée révèle une gestion non participative des populations résidentes et l'incapacité de ces dernières à assurer leurs tâches environnementales. Ce mécanisme traduit la limitation des technologies et le manque de priorité accordé aux besoins des résidents à faible revenus.

2.2. Mécanisme de gestion de la salubrité urbaine

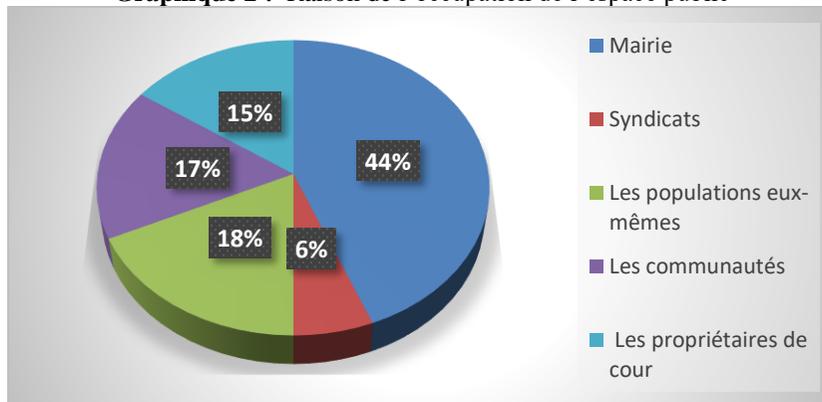
L'Agence nationale de la salubrité urbaine est un établissement à caractère industriel et commercial (EPIC) créé le 4 octobre 2007. Elle a pour mission la planification, l'extension, l'équipement des infrastructures de salubrité urbaine, la maîtrise d'ouvrages délégués de tous travaux d'entretien et de réhabilitation des infrastructures, l'assistance aux collectivités et le contrôle de conformité à la réglementation de l'intervention des entreprises prestataires du service public de salubrité aux termes de références définis par les cahiers de charge. A ce titre, elle a une compétence transversale, contrairement aux communes intervenant dans la limite de leur territoire, qui

lui permet d'intervenir dans toutes les communes de la ville d'Abidjan. Pour ce faire, et pour s'assurer de l'évolution des missions qui lui ont été confiées, elle a mis en place un mécanisme de suivi des mesures et des tâches confiées aux agents sur le terrain, les efforts déjà entrepris. Ce sont des comités de suivi et d'évaluation des missions que mènent les enquêtés sur le terrain pour suivre des activités de salubrité. Le chargé d'étude de la direction de la salubrité interviewé dans le cadre de cette étude a révélé que : « *nous avons des agents sur le terrain, nos agents sont chargés de suivre le suivi de l'adjudication, les projets ou les ordures ne sont pas ramassés en quarante-huit heures, il y a une sanction. S'il y a une nuisance, pour les voisins, la population nous interpelle, et nous prenons des mesures* ». Disons que cette structure s'est dotée d'un mécanisme qui traduit sa volonté d'améliorer la qualité de vie des abidjanais. Cette volonté est manifeste dans les textes réglementaires instituant l'Agence nationale de la salubrité urbaine, mais n'est pas suivie d'action. Cette volonté est en réalité une intention cachée. Car, ces déterminations élucidées par cette approche (Généviève Michon et al., 1995 : 21) ont montré qu'au niveau national un État peut être signataire d'une convention et ne rien faire pour en favoriser la mise en application sur son territoire si cela ne gêne pas ses intérêts. L'État peut aussi édicter des politiques environnementales qui ne sont que des façades. Le regard que nous portons sur l'environnement suffit pour s'en convaincre du retour à la situation initiale traduisant une absence de mécanisme de suivi des textes et mesures de protection de l'environnement. Ces idéologies sont plus fréquentes dans les structures étatiques et des acteurs communaux chargés du développement durable en Côte d'Ivoire.

3. Mécanismes de contournement et stratégies de maintien des acteurs

3.1. L'occupation du domaine public et mécanismes d'évitement des pertes d'activités

Graphique 2 : Raison de l'occupation de l'espace public



Source : donnée 2018

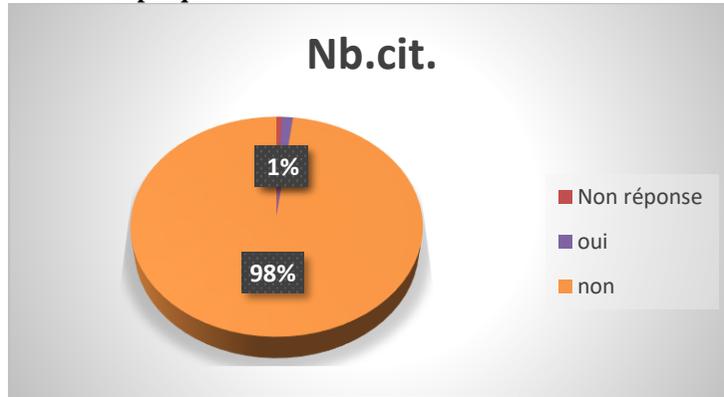
L'octroi du domaine public à des fins commerciales ou d'habitation est un enjeu qui relève de plusieurs acteurs. Cependant, conformément au décret d'autorisation d'occupation du domaine public, l'État ivoirien représente l'acteur principal (44%). L'idéologie qui sous-tend cet octroi (recherche de bien-être) de l'État pour ses populations traduit un acte de désengagement et d'irresponsabilité face à sa population croissante. En effet, devant l'ampleur des besoins d'une population ivoirienne qui croît annuellement à environ 3,7%, l'État a fini par trouver les domaines publics comme une soupape de sécurité, pour leur permettre d'avoir de meilleures conditions matérielles d'existence. Cette volonté des acteurs étatiques et communaux est aussi soutenue par des mécanismes.

Certaines activités développées en milieu urbain représentent une source de pollution et de maladies pour les abidjanais. Pour éviter que les effets induits par ces activités ne portent atteintes à la qualité de vie et au niveau de vie en général, les responsables communaux ont développé un système qui consiste à faire déplacer les activités identifiées comme polluantes. C'est ce qui ressort du discours d'un agent communal de Yopougon : « certaines activités ne sont pas autorisées en ville. Pour exercer ces activités, on demande aux acteurs de nous produire une autorisation pour exercer en ville, pour les activités comme les fermes, les élevages de porc. On a été saisi dans ces cas, on avait été interpellé au quartier millionnaire, une dame qui élevait des lapins, elle avait constaté que ces lapins mouraient alors que à côté d'elle son voisin fait l'élevage de porc. Quand elle a invité un vétérinaire pour faire un diagnostic et qu'il est arrivé sur les lieux il a

confirmé que c'est l'odeur des porcs qui tuaient les lapins. Quand elle nous a interpellés on est allé arrêter le monsieur, on l'a déplacé. Les activités industrielles quand aussi on les repère on leur demande de se délocaliser ». C'est un mécanisme qui permet aux concernés de conserver leurs emplois et d'avoir toujours des revenus et d'épargne de la population. Ce mécanisme est inclusif par rapports aux objectifs et aux dimensions du développement durable.

3.2. Mécanismes de maintien sur les voiries et les espaces publics

Graphique 3 : Faible soutien aux habitants démunis



Source : Donnée 2018

Le développement durable sensé prendre en compte les besoins des populations démunies tels que l'emploi, le cadre de vie, le logement etc, semble être détourné de ses fonctions par les autorités communales. En effet, un nombre d'abidjanais enquêtés sont marginalisés au sujet de la question de financement des projets. 98% ont répondu ne pas bénéficier de financement de projets. Cette situation est à l'origine de mécanismes initiés par les commerçants et des opérateurs économiques.

Dans la gestion de la salubrité les relations se construisent et se développent entre plusieurs acteurs en interactions. Dans la ville d'Abidjan, la gestion de la salubrité est perçue par certains commerçants ou opérateurs économiques comme une activité où les arrangements peuvent se faire. C'est le cas de certains commerçants qui développent un système de contrôle psychologique visant à agir sur la conscience des agents de salubrité de la mairie par des propos dissuasifs pendant les opérations de déguerpissement et des saisis de marchandises. A ce propos un agent de la mairie a affirmé : « *Quand tu trouves quelqu'un qui vend sur la route, si tu lui de mandes de se déplacer, il va commencer à te raconter tous les problèmes du monde. Il va commencer sur tes grands parents pour arriver sur tes petits fils* ». Ce discours semble s'inscrire dans une logique de faire comprendre les raisons de sa présence, raisons qui ne dépendent pas de lui mais des circonstances (pauvreté,

marginalisation, politique d'inégalité dans la répartition des ressources etc...). La remarque est plus accentuée chez les femmes que chez les hommes comme l'a témoigné dans les propos de cet agent « *Pardon je n'ai personne pour m'aider, je suis seule, mon mari est décédé, j'ai deux enfants, trois enfants qui vont à l'école c'est avec ça je les mets à l'école* ». Ces mécanismes traduisent le résultat d'une situation où les agents ont été mis en responsabilité devant la précarité des populations et de l'État. Ils traduisent également le retour imminent de certaines sur ces sites illégalement occupés. Ces mécanismes d'arrangement entre les opérateurs économiques et les responsables en charge de l'environnement ont été perçus par les premiers comme un acte généreux à l'endroit des plus démunis. L'agent communal de développement pense plus au bien-être de son prochain que l'Etat.

III. Discussion

Les acteurs de développement ont toujours eu recours aux mécanismes pour atteindre leurs objectifs de développement durable. Dans les collectivités locales où le développement durable connaît sa vogue, chaque acteur élabore en amont et en aval des mécanismes pour surmonter les éventualités pendant l'évolution de son activité. Cette approche des acteurs consiste à s'appuyer sur des mécanismes s'inscrivant dans un cadre de référence qui ne s'éloigne pas du cadre légal et des règles formelles.

A ce sujet, Éric de Roose et al., (2012), s'appuyant sur l'expérience paysanne et scientifique du Mali, montre que la restauration rapide de la productivité des sols en milieu tropical demande le respect de quelques règles. La première consiste à prévoir une gestion adéquate des eaux de surface (Cordons de pierres, haies, cuvette) ; ensuite à recourir à la macroporosité et à stabiliser (travail du sol et d'enfouille de matières organiques) ; à la revitalisation d'horizon de surface par l'apport de matières organiques fermentées, à nourrir les plantes, à adopter le ph du sol, à choisir les végétaux bien adaptés aux conditions locales. Ces idées ne s'éloignent pas de la pensée d'Aronson al. (1995) qui a montré que la « restauration » au sens strict, consiste à interrompre les facteurs de dégradations pour permettre au milieu de retrouver la flore et la faune primitive et plus tard les propriétés physiques, chimiques et biologiques des sols originaux.

Ces expériences maliennes, témoignent que les mécanismes mis en œuvre par les acteurs ivoiriens dans la dynamique du développement durable sont loin d'être adaptés au contexte. Contrairement aux premiers auteurs, ce sont plus tôt les documents de référence qui sont perçus (Georges Lanmafankpotin, 2012 : 1) comme un mécanisme pour atteindre les objectifs du développement durable. Celui-ci, à travers la référence aux textes et aux documents montre comment agir en évaluant la place de l'évaluation environnementale. Il s'agit, ensuite, de déterminer si les procédures liées au

montage des projets de politiques durables dans les domaines prioritaires retenus ont été appliquées. Enfin, les acteurs de développement peuvent proposer et analyser les instruments et mécanismes qui permettent par exemple aux populations victimes de l'environnement d'engager une démarche d'indemnisation. C'est un mécanisme centré sur un guide qui permet aux acteurs communaux et aux agents publics de s'en servir comme modèle de levier d'action pour l'exécution des projets de développement durable.

Quant à l'organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO, 2014), elle a proposé un programme d'action global, une feuille de route destinée à l'ensemble des parties prenantes afin de faciliter et soutenir l'apprentissage et la formation sur les projets de développement durable. Selon l'UNESCO (2014), la feuille de route précise le but, les objectifs et les domaines d'actions prioritaires du programme dans le but de définir une orientation stratégique et de favoriser l'engagement des parties prenantes ainsi que les stratégies de mise en œuvre et de suivi. Il s'agit d'un mécanisme d'intégration et de prise en compte des intérêts des parties prenantes. Julien F. (2012) a abordé la question des mécanismes de levier d'action sous un autre angle pour la gestion intégrée des ressources en eau. Celui-ci a présenté un système qui prend en compte toutes les dimensions du développement durable, basé sur des valeurs d'éthiques sociales, de durabilité environnementale, l'efficacité et la rationalité économique. L'un des mécanismes proposés (Lavigne, 2015) pour réussir la réhabilitation des polders du Prey au Cambodge est celui est la stratégie de la mobilisation. Cette stratégie s'appuie sur la délégation des rôles attribués à chaque acteur impliqué dans le projet durable, la prise en considération des besoins des communautés et la stabilisation des institutions sociales. Cette stratégie selon l'auteur ne peut réussir que par la relation avec le chef d'équipe sur le terrain, basé sur les principes de réorganisation de la logique du projet autour de l'appui à la consolidation de l'association des usagers, considéré comme le cœur du projet. Enfin, le dernier principe est centré sur le rôle des acteurs institutionnel qui doivent jouer un rôle temporaire d'intermédiation entre les acteurs locaux et les institutions.

Conclusion

Les mécanismes mobilisés par les acteurs de projets de développement durable dans les communes de la ville d'Abidjan ont été souvent inadaptés au contexte environnemental. Si les mécanismes sont devenus pour un certain nombre d'acteurs aujourd'hui, un moyen pour atteindre les objectifs du développement durable, la quasi-totalité des mécanismes ne sont pas de nature à s'inscrire dans le processus de développement durable. Les autorités locales, le gouvernement et l'ensemble des acteurs de développement durable doivent

prendre ne doivent pas laisser aggraver la situation déjà vulnérable, liée à la pauvreté, au chômage dans les grandes villes d'Afrique (Nyassogbo, 2011). Les mécanismes de développement durable partiels initiés, ou de contournement des barrières expliquent l'absence de réactualisation des valeurs et des normes issus du modèle traditionnel. Ces mécanismes ont permis néanmoins, de construire et de développer des relations entre les acteurs privés et certains acteurs communaux dans la gestion de l'environnement, un système qui permet de préserver et de stabiliser les emplois des démunis. C'est un mécanisme créatif, motivé face à l'incapacité de l'Etat à satisfaire les aspirations des besoins des couches sociales défavorisées, élément essentiel tiré de la définition du développement durable. Cependant, ce type de mécanisme porté sur les arrangements pour maintenir dans l'activité des agents privés contribue à accentuer la dégradation de l'environnement. Le développement durable ne peut être possible sur la base de construction de rapports d'intérêts, et en trouvant dans les ressources publics un enjeu auquel chaque acteur peut compétir pour survivre. Ces mécanismes auxquels les acteurs de développement durable ne semblent pas accorder une importance particulière, nécessite une réflexion en profondeur et une prise de conscience réelle de tous les acteurs de la ville pour aspirer à un développement durable.

References :

1. AKAM M., (1994). Le marché de l'expertise et la place du socio-anthropologue : le chercheur en sciences sociales en Afrique. Illustrations camerounaises, *Bulletin de l'APAD* [En ligne], 7 | 1994, mis en ligne le 13 décembre 2007, consulté le 15 août 2019. URL : <http://journals.openedition.org/apad/2293>
2. ALLAH K. R., BABACAR C., et GREGOIRE, L. J., (2015). *Développement durable et émergence de l'Afrique*. Paris, Edition Grandvaux, 782 p.
3. ARONSON, J., et al., (1995). *Restauration et réhabilitation des écosystèmes dégradés en zones arides et semi-arides. Le vocabulaire et les concepts*, in R. Pontanier, A. M'Hiri, N. Akrimi, J. Aronson, E. Le Floch, (1995). *L'homme peut-il refaire ce qu'il a défait ?* John Libbey Eurotext, Paris, pp. 11-29.
4. BELEM G., (2006). Le développement durable en Afrique : Un processus sous contraintes. Expérience de l'industrie minière malienne, *Vertigo, la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 7, 2, DOI : 10.4000/vertigo.2242
5. CEA, (2012). *Progrès de mise en œuvre du développement durable en Afrique*, Addis-Abeba, Commission Economique pour l'Afrique (CEA). Rapport récapitulatif, 54 p.

6. DEVILLÉ H., (2010). *Économie et politiques de l'environnement : Principe de précaution, Critères de soutenabilité, Politiques environnementales*, Paris, L'Harmattan, 297 p.
7. DIA Touré F. (dir.), (2012). Evaluation environnementale stratégique et citoyenneté. A la recherche de modèles adaptés de développement durable. *La revue liaison Energie-Francophone*, numéro 91, 112 p.
8. FORSTER R., (1994). L'expertise socio-anthropologique et la coopération technique – Quelques réflexions sur une relation délicate lors des 3èmes Journées de l'APAD à Bamako, *Bulletin de l'APAD* [En ligne], 7 | 1994, mis en ligne le 13 décembre 2007, consulté le 15 août 2019. URL : <http://journals.openedition.org/apad/2313>
9. INS, (2014). *Recensement Général de la population et de l'Habitat 2014 en Côte d'Ivoire*, Institut National de la Statistique (INS) de Côte d'Ivoire, En ligne :
<http://www.ins.ci/n/templates/docss/RGPH2014D.pdf>
http://www.ins.ci/n/documents/RGPH2014_principaux_indicateurs.pdf
<http://www.ins.ci/n/RESULTATS%20GLOBAUX.pdf>
10. JULIEN, F., (2012). *La gestion intégrée des ressources en eau en Afrique subsaharienne. Paradigme occidental, pratiques africaines*. Collection Géographie contemporaine. Presse de l'université de Québec.
11. LAVIGNE, D. P (2015). Un projet de développement qui n'aurait jamais dû réussir ? La réhabilitation des polders de Prey (Cambodge). *Anthropologie et développement*, Vol 42-43, pp. 59-84
12. LANMAFANKPOTIN, G. (2012). Procédures et pratiques de la participation du public en évaluation environnementale stratégique au Bénin. *LIAISON Énergie Francophonie*, Vol 91, pp. 46-53
13. MEADOWS, D., RANDERS, J., BEHRENS, W., (1972). *The limits to growth: a report for the club of Rome's project on the predicament of mankind*. Universe Boobs. En ligne URL: <https://www.Clubofrome.org/report/the-limits-to-grow/> consulté le 19 avril 2018
14. MICHON G., DE FORESTA H., LEVANG P., (1995). Les stratégies agroforestières paysannes et développement durable : les agro-forêts à Damar de Sumatra. *Natures-Sciences- sociétés*, 3 (3). pp. 207-223
15. NYASSOGBO Kwami G. (2011). Les activités informelles et l'occupation des espaces publics. Les trottoirs de Lomé au Togo. *Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement*, n°2, pp. 22-33
16. OBLE-LOHOUES J., et al. (1988). *La décentralisation : études comparées des législations ivoiriennes et françaises*. Centre de valorisation de la recherche de Toulouse, 228 p.

17. ONU-HABITAT (2012). *Cote d'Ivoire : Profil urbain de la commune de Port-Bouët*, Programme des nations unies pour les établissements humains, 32 p. En ligne : http://www.worldurbancampaign.org/sites/default/files/cote_d_ivoire_-_port_bouet.pdf?
18. ROOSE, É., DUCHAUFOR H. et DE NONI G. (Sous la dir.), (2012). *Lutte antiérosive. Réhabilitation des sols tropicaux et protection contre les pluies exceptionnelles*, Marseille, IRD Editions, 758 p.
19. ROOSE, É., DUCHAUFOR, H., et DE NONI, G., (2012). *Notion de transfert Ville-Campagne à Port-au-Prince (Haïti) : en quoi la ville peut-elle apporter une valeur ajoutée pour la campagne par la gestion de ses déchets organiques et la campagne vers la ville par la production de produits alimentaires ?* Marseille, IRD Editions
20. UNESCO (2014). *Feuille de route pour la mise en œuvre du programme d'action global pour l'éducation en vue du développement durable*. Paris, UNESCO, Résolution 37/C12, 38 p.